



AIB-VINCOTTE Belgium - Association sans but lucratif
ORGANISME DE CONTROLE AGREE - Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social : Diamant Building - Boulevard A. Reyers 80 - B-1030 Bruxelles
Numéro d'entreprise : BE 0402.726.875 - Internet : www.vincotte.com
☒ Safety, quality and environmental services
Contrat géré par : **SIEGE DU BRABANT**
Business Class Kantorenpark - Jan Olieslagerslaan 35 / B-1800 Vilvoorde
Tél. : +32(0)2 674.57.11 - Fax : +32(0)2 674.59.59 - E-Mail : brussels@vincotte.be
Personne à contacter : Mr Johnny Boden , Electricité

• Nos coordonnées

Rapport N° : AUD / 15 / P036832058 / 00 / FR / 000

Réf. client :

Réf. contrat :

• Vos coordonnées

Ref. : Code PC-RESI : 3 - Renforcement / 2ème visite Vente - P

• Données d'intervention

Lieu : Boulevard Auguste Reyers 179 Bte 10 APPT 2EME DROIT à 1030 SCHAERBEEK

Date : 29/09/2014

Effectuée par : Mr. Nicolas Née - Agent 3683 * +32 (0)478 80.27.03

A l'att. de : Monsieur Christophe Diercxsens
Boulevard Auguste Reyers 179 Bte 10
1030 SCHAERBEEK
BELGIQUE

PROCES-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITE ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

INSTALLATION

Nom : Diercxsens Prénom : Christophe

Adresse : < APPT 2EME DROIT > : Boulevard Auguste Reyers 179 Bte 10 CP: 1030 Commune : SCHAERBEEK

Tél : +32 (0)472 221 670

- Propriétaire ou gestionnaire

idem

- Responsable de l'exécution du travail

Nom : Diercxsens Prénom : Christophe

N° carte d'identité : 591-9792157-12, émise le 7 Août 2014 à SCHAERBEEK

- Type de local

Unité d'habitation

BASE DE L'EXAMEN

- Règlement : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

- Art 276bis : vente d'une unité d'habitation

- Art 86

- Art 278

CONCLUSION

- L'installation existante est conforme au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).

- Le dispositif différentiel général n'a pas été plombé.

- L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 29 SEPTEMBRE 2039.(*)

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique. Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

Ing. J. Windey
Directeur Général



Nicolas NEE
NR.3683
CENTRUM DIV.CENTRE
GSM 0478/80.27.03

Date d'impression : 30/09/2014
Nombre de pages : 2
Annexe(s) : 2



Belgium - Netherlands - France - Luxembourg - Italy - Hungary - Morocco - Algeria - UAE - Oman - USA - India

CONTENU DE L'EXAMEN

- Contrôle visuel

- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs.
- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects.
- Etat (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe.
- Matériel fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens.
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent.
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas.
- Continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection.

- Mesures - tests

- Résistance de dispersion de la prise de terre : 27.1 Ohm.
- Isolement général : 1.88 MOhm.
- Fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test.
- Boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut.

DONNÉES GÉNÉRALES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

- Données du distributeur

N° EAN : EAN non communiqué
Compteur kWh n° : 33 900 187 - 2006
Index jour : 015772.9
Protection branchement : 32 A

- Données de l'installation

Installation conçue pour une tension nominale : 230 V
de :
Courant nominal maximum : 20 A
Câble d'alimentation du tableau principal - type : V O B
Câble d'alimentation du tableau principal - section : 2 X 6 mm²
Type de prise de terre : barres / piquets

- Description de l'installation

Dispositif différentiel général : 300 mA 40 A IV
Nombre de tableaux : 2
Nombre de circuits terminaux : 2 + 9
Tableau(x) : voir annexe(s)
Schéma(s) de position : voir annexe(s)
Schéma(s) unifilaire(s) : voir annexe(s)

INFRACTIONS - REMARQUES

- Nouvelle installation

R-O-F Néant

- Installation existante

R-O-1060 Lors de modifications et d'extensions importantes, les prescriptions du RGIE (AR 02/09/81) sont d'application.
R-O-F Premier contrôle: ACA asbl du 23/07/2013 AGENT Ken'Cools Ref:'9201307028 / 912800340

AUTRE(S) ANNEXE(S)

TABLEAU < APPT 2EME DROIT >



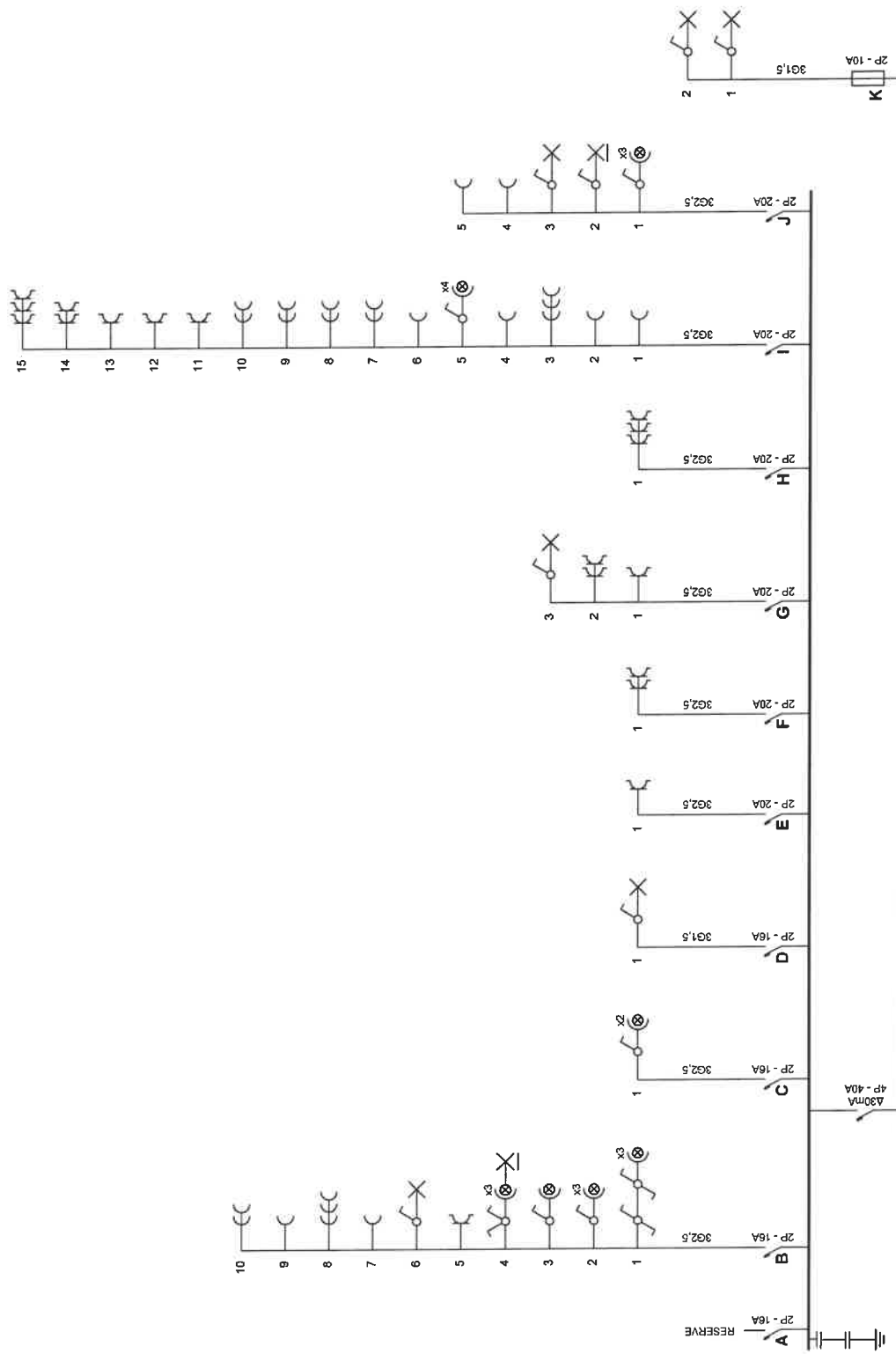
Nicolas NEE
NR.3683
CENTRUM DIV.CENTRE
GSM 0478/80.27.03


Tableau : APPT 2EME DROIT
Localisation : CAVE / HALL DE NUIT

	Protection				Canalisation		Description
	Disj. / Fus.	In (A)	Nbr pôles	Courbe	Type	Section (mm²)	
1	Diff. 300mA	40	IV		CRVB	2X 2X2.5	TD 1 / GENERAL
2	Disj.	20	I	C		2.5	
2	Fus.	10	I			1.5	
1	Diff. 30mA	40	IV		VOB	2X 2X2.5	TD 2 / APPT
1	Disj.	16	II	C		RESERVE	
2	Disj.	16	II	C		2.5	
1	Disj.	16	II	C		1.5	
6	Disj.	20	II	C		2.5	



Nicolas NEE
NR.3683
CENTRUM DIV.CENTRE
GSM 0478/80.27.03



Installation Existante

Organisme agréé
AIB-Vincotte
 Jan Oleslagerslaan 35
 1800 Vilvoorde
 Tél.: 02 674 57 11
 Fax: 02 674 59 59
 e-mail: brussels@vincotte.be



Nicolaas NEE
 NR.3683
 CENTRUM DIV.CENTRE
 GSM 0478/80.27.03

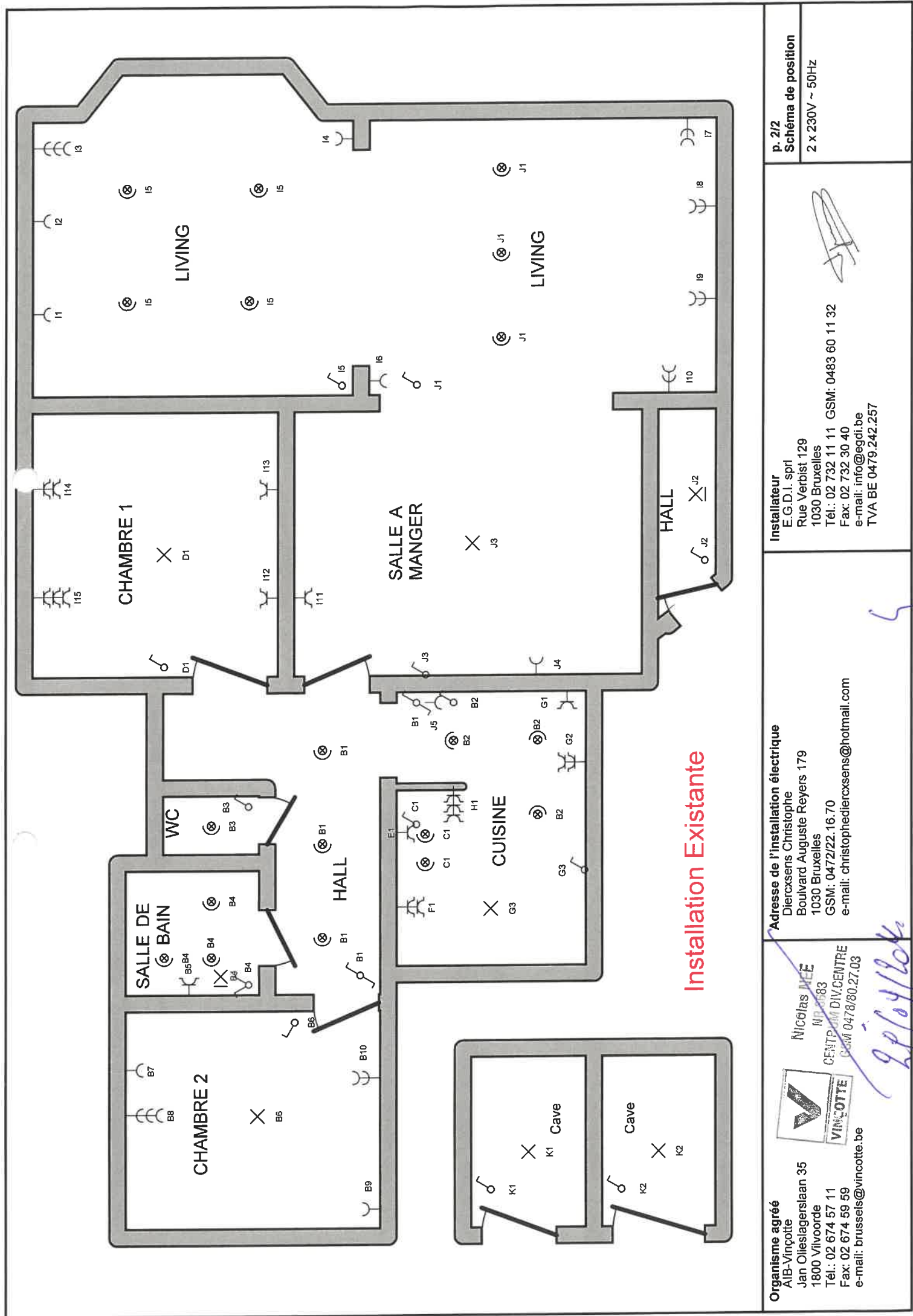
Adresse de l'installation électrique
 Diercxsens Christophe
 Boulevard Auguste Reyers 179
 1030 Bruxelles
 GSM: 0472/22.16.70
 e-mail: christophediercxsens@hotmail.com

Installateur
 E.G.D.I. sprl
 Rue Verbist 129
 1030 Bruxelles
 Tél.: 02 732 11 11 GSM: 0483 60 11 32
 Fax: 02 732 30 40
 e-mail: info@egdi.be
 TVA BE 0479.242.257

p. 1/2
Schéma unifilaire
 2 x 230V ~ 50Hz



28/09/2014



Organisme agréé
AIB-Vincotte
Jan Oleslagerslaan 35
1800 Vilvoorde
Tél.: 02 674 57 11
Fax: 02 674 59 59
e-mail: brussels@vincotte.be



Nicolas IVEE
NIP 0883
CENTRUM DIV. CENTRE
GSM 0478/80.27.03

Adresse de l'installation électrique
Diercxsens Christophe
Boulevard Auguste Reyers 179
1030 Bruxelles
GSM: 0472/22.16.70
e-mail: christophediercxsens@hotmail.com

Installateur
E.G.D.I. sprl
Rue Verbist 129
1030 Bruxelles
Tél.: 02 732 11 11 GSM: 0483 60 11 32
Fax: 02 732 30 40
e-mail: info@egdi.be
TVA BE 0479.242.257

[Signature]

p. 2/2
Schéma de position
2 x 230V ~ 50Hz